

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositions prises par la ville du Gosier pour la continuité du service public

GOSIER, LE 17 MARS 2020 — Dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus et suite au discours officiel du Président de la République du 16 mars, la ville du Gosier porte à la connaissance des administrés les dispositions arrêtées pour assurer la continuité des services publics prioritaires.

À compter du mardi 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, les services municipaux seront fermés au public. 3 permanences téléphoniques seront mises à la disposition du public du lundi au vendredi de 7h30 à 13h

- accueil général : 0590 84 86 86 - 0590 47 05 68
- accueil action sociale : 0590 84 99 20
- accueil services techniques : 0590 84 95 96

Les situations d'urgence, quant à elles, devront être signalées à la Police municipale au 0590 84 09 55.

Les différentes demandes devront être adressées par mail à : courrier@villedugosier.fr et seront traitées en fonction des priorités définies par la collectivité, au regard de la gestion de la crise.

Par ailleurs, il est rappelé que tous les rassemblements sont interdits, y compris le marché agricole du vendredi et cela, jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, toute personne pensant identifier les symptômes du coronavirus (fièvre et difficultés respiratoires — toux, essoufflement) sur soi ou sur ses enfants est invité à faire preuve de responsabilité et à suivre la procédure définie par l'Etat :

- *appeler le 15*
- *Ne surtout pas se rendre en consultation médicale ;*
- *Ne plus se déplacer jusqu'à établissement du test par les équipes du 15.*
- *Informez votre employeur de votre état de santé afin de prévenir tout risque de propagation*

Numéro unique d'information : 0 800 130 000